



**Commune
de Chippis**



Attestation

relative à la remise de sacs à ordures gratuits

Les personnes âgées, malades ou souffrant d'un handicap, vivant à domicile, qui doivent utiliser de manière durable des protections contre l'incontinence produisant un volume important de déchets peuvent recevoir, de la part de la commune de Chippis un lot de 15 sacs à ordures taxés gratuits trois fois par année, contre la remise de la présente attestation. Cette attestation doit être renouvelée pour chaque période de 4 mois.

En tant que professionnel.le de la santé (médecin traitant ou inf. à domicile) j'atteste que mon.ma patient.e :

Nom, prénom	
Date naissance	
Adresse	
NP, Localité	
Domicile	

nécessite l'utilisation quotidienne de protections contre l'incontinence et peut bénéficier de la remise de sacs à ordures gratuits de sa commune pour la période suivante (souligner ce qui convient) :

janvier-avril 2021

mai-août 2021

septembre-décembre 2021

Identité du.de la professionnel.le de la santé

Nom, prénom	
Profession (méd./ inf. à domicile)	
Adresse NP Localité	
Tél.	
Organisation SAD	

Par ma signature, je certifie que toutes les informations susmentionnées sont exactes.

Sierre, le Timbre et signature :.....



Lot de 15 sacs remis le : Visa du CMS:
